

28.08.2012 – 07:30 Uhr

bonus.ch: hausse des primes d'assurance-maladie estimée à 2.5%, les Romands parmi les moins affectés

Lausanne (ots) -

Selon l'analyse des primes provisoires communiquées par plusieurs assureurs, représentant au total plus de la moitié des assurés suisses, les tendances observées précédemment se confirment. La hausse des primes d'assurance obligatoire s'annonce modérée, de l'ordre de 2.5%. À l'exception du Valais et de Fribourg, les cantons romands affichent tous des taux d'augmentation inférieurs à la moyenne nationale. L'augmentation estimée est de 3% pour le Valais, 2.5% pour Fribourg, 2.4% dans le canton de Vaud, 2.1% à Genève, 1.4% à Neuchâtel et même 0.3% dans le Jura, qui ne subit donc quasiment pas de hausse. Ce sont les cantons alémaniques qui subissent en moyenne l'augmentation la plus forte: Glaris avec 4% et Appenzell Rhodes Extérieures avec 3.9%.

Il s'agit là de valeurs moyennes, tous assureurs confondus. Cependant, pour certaines caisses-maladie et certains cantons, l'augmentation moyenne peut aller jusqu'à 11%. Des différences sont observées selon les classes d'âge et les franchises contractuelles. Pour certains clients, la hausse sur leur facture mensuelle peut dépasser 15%, alors que d'autres bénéficieront même d'une réduction de prime. Notamment, les primes des jeunes adultes de moins de 26 ans continuent à augmenter fortement, alors que celles des enfants ont tendance à baisser.

Comme la prime d'assurance-maladie obligatoire représente un montant de plusieurs milliers de francs sur une année, les assurés subissant des hausses importantes auront tout intérêt à songer au changement de caisse-maladie ou de modèle d'assurance. En effet, celui-ci pourrait représenter une source d'économies importante. Le passage d'un modèle d'assurance traditionnel à un modèle dit «alternatif», par exemple l'affiliation à un réseau de soins, peut faire économiser jusqu'à 25% de la prime de base. Et, dans certains cas, il est même possible de garder son médecin de famille en passant à un modèle alternatif.

La hausse prévisionnelle pour le modèle d'assurance traditionnel est environ 20% plus forte que celle pour les modèles alternatifs, et notamment le modèle réseaux de soins (appelé également «managed care»). Le 17 juin dernier, le peuple suisse a rejeté l'intégration du système des réseaux des soins dans la loi par un «non» très net. Or, les modèles alternatifs permettent de contenir la progression des coûts de la santé et par conséquent celle des primes d'assurance, comme semble le démontrer la hausse plus faible des tarifs de ces modèles. Ainsi, ce système rejeté en votation aurait pu contribuer à limiter les augmentations de primes, également dans les années à venir.

Les taux de hausse moyens sont évalués par bonus.ch sur la base de tous les modèles d'assurance et en tenant compte du nombre d'assurés affiliés auprès de chacune des caisses-maladie.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est actuellement en train d'examiner les primes 2013 qui lui ont été soumises par les assureurs maladie suisses pour approbation. Il communiquera sa décision dans quelques semaines. Une partie des assureurs ont déjà communiqué leurs primes provisoires 2013 au comparateur bonus.ch. Les assureurs ont l'obligation d'informer individuellement leurs assurés des nouvelles primes 2013 jusqu'à fin octobre 2012 au plus tard. Les assurés disposent alors d'un délai de résiliation jusqu'à fin novembre 2012 pour changer d'assureur et/ou de modèle d'assurance-maladie obligatoire. Par contre, le délai de résiliation pour les assurances complémentaires tombe déjà à fin septembre.

En 2013, la hausse des primes maladie s'annonce donc à nouveau modérée, tout comme l'année précédente, où elle avait été de 2.2% (données OFSP). En 2011, la hausse avait été de 5.6% et en 2010, même de 8.7%. La hausse la plus faible avait été observée en 2008, avec 0.5% pour les adultes. Ces hausses survenant d'année en année s'expliquent par l'augmentation progressive des coûts de la santé en général, et par le financement de structures hospitalières de haut niveau.

Estimations du taux de hausse moyen par canton:

http://www.bonus.ch/RDP-20120828_FR.pdf

Primes provisoires transmises par les assureurs sur bonus.ch:

<http://www.bonus.ch/zrQURG1.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: info@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100723724> abgerufen werden.